

économie lausannoise des moyens pour l'encouragement de l'initiative économique locale

En réponse à plusieurs interventions du Conseil communal, la Municipalité a dressé un portrait de l'économie lausannoise et tiré un bilan des engagements qu'elle a consentis dans ce domaine depuis une quinzaine d'années. Elle propose une série de mesures pour encourager l'initiative économique locale et alloue une enveloppe de 700'000 francs à leur mise en œuvre. Par ces interventions, la Municipalité entend poursuivre dans la voie engagée depuis plusieurs années, consistant à appuyer les acteurs de l'économie locale en se basant sur leur connaissance des besoins et des possibilités d'intervention et en appliquant un principe de subsidiarité.

Afin d'encourager l'innovation et le transfert technologique de la recherche vers l'entrepreneuriat, la Ville de Lausanne va poursuivre son soutien à la **Fondation pour l'innovation technologique (FIT)**. Depuis sa création en octobre 1994, celle-ci a examiné près de 200 projets et a accordé 130 prêts à 107 entreprises pour un montant total de plus de 14 millions de francs, avec un taux de succès très élevé. A ce jour, 80 entreprises sont toujours en activité et génèrent un volume d'emploi de l'ordre de 600 places hautement qualifiées. Une vingtaine de ces entreprises figure dans le « Top 100 » 2013 des meilleures start-up de Suisse. La FIT joue un rôle important pour promouvoir le transfert technologique dans des domaines incontournables de l'innovation et de l'économie du futur, notamment dans le médical et la santé, les technologies de l'information, ou encore l'énergie. Le soutien accordé par la Ville à cette fondation se monte à 50'000 francs par an durant six ans par prélèvement sur le Fonds de développement durable.

La Municipalité s'implique depuis longtemps dans les démarches d'appui à l'économie sociale et solidaire. C'est dans cet esprit qu'elle entend apporter sa contribution à l'action de la **Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS)**, principale entité vaudoise et suisse active pour la promotion d'une économie sociale et solidaire fondée sur le principe de l'indépendance économique. Les experts bénévoles travaillant pour MSS (anciens cadres d'entreprises) sont une vingtaine. Ils fournissent des prestations d'évaluation, de conseil et d'appui aux entreprises financées par la Fondation. Ces prestations bénévoles complètent les interventions financières de la Fondation. La Municipalité entend renouveler son soutien à la Fondation MSS à hauteur de 75'000 francs par an durant trois ans.

Pour encourager les jeunes créateurs d'entreprise, la Ville apportera un soutien au centre de compétences **Pro'Pulse** créé par la Fondation iD Jeunes. Ce projet éducatif novateur, sans but lucratif, vise à créer des ponts entre les jeunes de 15 à 30 ans et le monde professionnel.

La Ville est toujours sensible aux mérites de la formation duale : elle poursuit ainsi son partenariat avec la **Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs (SIC)** pour décerner le prix pour l'encouragement à la formation professionnelle. Le prix consiste à prendre en charge une partie de la rémunération d'un apprenti, à hauteur de 300 francs par mois, pour la durée de son

● ● ● ● ● ● ●

apprentissage. À ce montant s'ajoutent 500 francs de récompense pour l'apprenti(e) qui aura complété avec succès sa formation. La Ville et la SIC se sont chacune engagées à prendre à leur charge, selon ces modalités, un apprenti par année.

La Municipalité reste aussi attentive aux **entreprises des branches du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration**. Dans le cadre du partenariat pour l'apprentissage avec la SIC, la Ville complètera sa participation pour récompenser une entreprise formatrice supplémentaire active dans ces branches. Elle instaure par ailleurs un prix d'encouragement à l'intention de celles qui se distinguent pour leurs pratiques en faveur du développement durable.

L'expérience acquise durant une quinzaine d'année de participation de la Ville de Lausanne à de nombreuses initiatives économiques fait apparaître un bilan intéressant. La Municipalité a constaté que ses engagements s'avèrent le plus efficaces lorsqu'ils respectent le principe de la subsidiarité et s'appuient sur la pratique et la connaissance des acteurs institutionnels et privés engagés pour le développement économique local. Les mesures proposées s'inscrivent dans cette logique de proximité et de collaboration avec les acteurs concernés par laquelle la Municipalité entend contribuer au dynamisme de la place économique lausannoise.

Administration générale et culture

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Daniel Brélaz, syndic, 021 315 22 00**
- **Denis Décosterd, chef du service du développement de la Ville et de la communication, 021 315 24 10**

Le préavis n° 2014/53 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 7 octobre 2014